

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du lundi 9 décembre 2002 à 18h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Justin BENOIT, Pierre BOSSET, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, Laurence d'HESPEL, **Christophe IMHOOS (président)**, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, René STALDER, Pierre SUTTER, Nicolas TERRIER, Jean-Philippe de TOLEDO, Maurice TURRETTINI, Cyril de UTHEMANN et Viviane de WITT.

Exécutif: Mme Janine HAGMANN, maire
Mme Catherine KUFFER, adjointe
M. Emmanuel FOËX, adjoint

M. le Président ouvre la séance à 18h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

1. Approbation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour de la séance est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2002

- Mme KUFFER demande une correction à la page 4 du procès-verbal (milieu de la page environ) : il faut lire « *Le **nouveau** projet se basait alors sur d'autres prémisses* »
- Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

- M. TURRETTINI demande si le bureau a reçu des réponses des autres communes au courrier du 23 octobre 2002 relatif au projet de contre de compostage.

- Mme le Maire indique qu'elle a signalé, lors de la récente réunion de l'ASVA, qu'aucune commune n'avait répondu à ce courrier, ni même accusé réception de celui-ci. Elle ajoute qu'après ladite séance, deux communes ont envoyé un accusé de réception : Choulex et Collonge-Bellerive. Mme le Maire ajoute qu'elle a, par contre, reçu à titre personnel une réponse écrite de M. Ferdinand Le COMTE, président du GICAL.
- Mme le Maire donne lecture de cette lettre (Annexe 1.) Elle relève qu'elle a transmis cette réponse aux trois signataires de la lettre de la commune.
- Il est décidé de joindre cette réponse au présent procès-verbal, de même que la lettre de la commune (Annexe 2.)
- Mme le Maire signale que le président de l'ASVA lui a lu une lettre qui sera remise à tous les participants à la prochaine assemblée du GICAL, qui aura lieu mercredi soir 11 décembre. Le président et le secrétaire de l'association viendront remettre ce courrier à l'entrée. Mme le Maire relève que cette lettre est tout à fait correcte.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE indique qu'une pétition, munie de presque 2'000 signatures, sera déposée vendredi 13 décembre à 14h00 à l'Hôtel de Ville, le Grand Conseil se réunissant ce jour-là.

4. Communications du Maire et des Adjoints

Intempéries

- Mme le Maire fait part d'un courrier adressé à la mairie par M. et Mme GRUAZ, par lequel ils félicitent et remercient les sapeurs-pompiers pour leurs interventions lors des intempéries du mois de novembre.
- Mme le Maire donne lecture de cette lettre (Annexe 3.) Elle indique qu'elle a tenu à lire cette lettre car la population a apprécié l'intervention efficace des sapeurs-pompiers. Mme le Maire se félicite en outre qu'une collaboration ait pu avoir lieu entre les sapeurs-pompiers de Vandœuvres et ceux d'une commune voisine. Elle signale en outre avoir entendu que la parcelle de M. DEMONT aurait été affectée par les intempéries.
- M. PRADERVAND relève que les sapeurs-pompiers de Meinier sont intervenus suite à un problème survenu avec la moto-pompe de Vandœuvres et qu'à sa connaissance il n'y aurait pas eu de problème particulier sur la parcelle de M. DEMONT.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE demande si la commune a demandé à l'Etat des informations sur l'état des canalisations de Vandœuvres.
- Mme KUFFER répond qu'elle a demandé aux sapeurs-pompiers et aux cantonniers des rapports sur leurs interventions et qu'elle est en contact avec le service cantonal des contrôles de l'assainissement (SCA), avec les responsables duquel une séance est prévue début 2003. Elle ajoute qu'il y a lieu d'être vigilants après tout ce qui s'est passé à la suite des intempéries. Elle précise que le domaine privé et le réseau primaire relèvent de la compétence de l'Etat, alors que les communes sont responsables du réseau secondaire.
- M. TERRIER trouverait utile de savoir si la parcelle de M. DEMONT a effectivement été inondée.

Dépôt de motions au Grand Conseil

- Mme le Maire signale qu'une nouvelle loi a été votée il y a six mois environ, selon laquelle les conseils municipaux ont la possibilité d'adresser directement des motions au Grand Conseil.

Plans communaux d'aménagement du territoire

- Mme le Maire fait savoir que le Grand Conseil a voté récemment, non sans peine, une loi donnant aux plans directeurs élaborés par les communes une reconnaissance légale vis-à-vis de l'Etat.

5. Rapports des commissions

a) *Aide sociale et humanitaire*

(Mme GAMPERT)

La commission s'est réunie le 12 novembre 2002.

- Mme GAMPERT résume les points discutés lors de la séance. Elle indique que la commission propose d'attribuer le solde des subventions à l'aide humanitaire pour 2002 comme suit :
 - Association Kamathipura (Bombay, Inde) : Fr. 3'500.-
 - Association ASSED – cotisation 2002 : Fr. 500.-
 - Association Krousar Thmey (Cambodge) : Fr. 10'000.-
 - Solde de Fr. 3'000.- à attribuer à l'Association Vivemos Mejor ou à un coup de cœur (à verser à fin décembre.)
- M. TERRIER demande si des associations suisses sont soutenues.
- M. FOËX répond que cela relève de l'action sociale alors que les montants en considération ci-dessus concernent l'aide humanitaire.
- Mme le Maire précise qu'un pour cent du budget est consacré à l'aide sociale et un autre pour cent est attribué à l'aide humanitaire.
- Mme KUFFER trouverait utile que le conseil soit informé de ce qui a été fait dans le domaine social.
- M. FOËX indique qu'il en fera part lors d'une prochaine séance, tout en précisant que l'aide sociale est du ressort de l'exécutif.
- M. BENOIT demande quelle sera l'affectation de la subvention à l'ASED.
- M. FOËX explique que la commune participe parfois aux activités d'associations, et c'est le cas ici, en leur versant une cotisation.

Décision :

- **le procès-verbal de la commission *Aide sociale et humanitaire* du 12 novembre 2002 est approuvé à l'unanimité.**

b) *Bâtiments communaux, PCI*

(M. RINALDI)

La commission, réunie le 18 novembre 2002, a étudié les points suivants.

- M. RINALDI relève que le sujet principal de cette séance fut l'audition de M. ETIENNE, architecte (bureau ERBEIA), concernant l'aménagement de nouvelles classes à l'école. Il indique que la commission a écouté M. ETIENNE et a pris connaissance du budget estimé des travaux pour l'aménagement de deux classes au 1^{er} étage de l'ancienne école qui s'élève à Fr. 817'533.20.
- M. RINALDI explique que la commission a demandé, au vu des éléments suivants :

- la dimension des classes (63 m² au lieu de 80 m²) ;
- l'importance des travaux ;
- le fait que cela prêterait la disponibilité de locaux dans l'ancienne école ;
- la complexité des travaux en présence d'enfants ;
- l'organisation envisagée du travail n'a pas convaincu les professionnels de la construction siégeant dans la commission ;
- le délai de deux mois pour effectuer les travaux semblait optimiste ;
- les enseignants et l'inspectrice, Mme PAINEAU, n'ont pas été consultés mais seraient plutôt favorables à l'aménagement de classes dans la nouvelle école, de pouvoir disposer d'un devis pour l'aménagement de classes dans la nouvelle école, afin de pouvoir comparer les coûts, les plans, etc.
- Une séance a donc été fixée au 17 décembre en présence notamment de l'inspectrice et du maître principal.
- M. RINALDI ajoute que la commission avait demandé un devis pour l'aménagement de classes dans la nouvelle école le 21 janvier 2002 et que l'exécutif n'a pas donné suite à cette requête.
- Mme le Maire relève que le budget de Fr. 817'533.20 comprend une réhabilitation complète du premier étage et que deux classes de 63 m² sont en effet prévues, mais chacune avec une paroi coulissante donnant accès, pour l'une, à un local de 25 m² et, pour l'autre, à un local de 27 m². Elle ajoute qu'il faut aussi compter la salle des travaux manuels, dont la taille est à peu près équivalente à celle des classes, si bien que la surface totale est supérieure à deux fois 63 m².
- Mme le Maire signale que le projet a été présenté à l'inspectrice et à l'APEVAN, auxquelles il a été expliqué que le problème était de trouver une solution transitoire pendant la durée des travaux. Elle ajoute qu'elle attend toujours une réponse de l'inspectrice, tout en précisant que Mme PAINEAU a récemment pris contact avec Mme CHRISTE, présidente de la commission scolaire, pour donner un avis négatif quant à la création de classes dans l'ancienne école.
- Mme le Maire fait savoir qu'elle a consulté également M. DANDELLOT, directeur à la direction générale de l'enseignement primaire, lequel, après l'avoir examiné, a donné un préavis positif à ce projet. Elle précise que M. DANDELLOT assistera également à la séance susmentionnée.
- Mme le Maire relève que la commission a peu étudié le projet car elle a décidé de revenir sur la décision y relative du conseil municipal. Elle demande la modification de deux mentions figurant dans le procès-verbal de la commission :
 - p. 6 (6^e paragraphe avant la fin) : « M. le Président rappelle que la commission n'a pas été suivie par l'exécutif en février 2002... » : remplacer « l'exécutif » par « le conseil municipal » ;
 - p. 7 (2^e paragraphe) : Mme le Maire précise que le 18 février 2002, le conseil municipal n'a pas suivi le préavis voté par la commission le 21 janvier, contrairement à ce qui figure dans le procès-verbal.
- Mme le Maire rappelle les préavis et les décisions pris à ce jour concernant ce dossier :
 - le 21 janvier 2002, la commission des bâtiments a proposé que l'exécutif contacte un architecte spécialisé pour faire une étude de faisabilité relative à l'aménagement de deux classes supplémentaires dans la nouvelle école ;
 - le 18 février 2002, le conseil municipal a décidé, par 11 voix pour, 1 voix contre et une abstention, de renvoyer le point y relatif du procès-verbal à la commission des bâtiments ;

- le 21 mai 2002, la commission a proposé, par 3 voix pour et une voix contre, que la commune réalise ces locaux dans la nouvelle école ;
- le 10 juin 2002, le conseil municipal a approuvé, par 7 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, la création de deux nouvelles classes dans l'ancienne école ;
- le 23 septembre 2002, le conseil municipal a décidé, par 8 voix pour et 4 voix contre, d'ouvrir un crédit d'étude de Fr. 40'000.- pour couvrir les frais d'étude du projet pour l'aménagement de classes au 1^{er} étage de l'ancienne école.
- M. de UTHEMANN relève que la demande de la commission a été votée à l'unanimité et qu'elle n'a pas pour but de remettre en cause les travaux dans l'ancienne école, mais d'examiner la possibilité d'en faire aussi dans la nouvelle école. Il estime en outre, se référant aux discussions tenues lors du repas avec les enseignants, que la position de ces derniers est également à prendre en considération.
- Mme le Maire considère que l'on est confronté à une remise en question d'un vote du conseil municipal.
- M. RINALDI ne partage pas cet avis. Il estime qu'il s'agit d'obtenir un complément d'informations.
- Pour M. TURRETTINI, ce n'est qu'un ralentissement dans le but d'obtenir une étude portant sur la seconde variante.
- M. SUTTER indique qu'il s'agit aussi d'une question de coût, puisque le budget proposé pour les travaux dans l'ancienne école s'élève à plus de huit cent mille francs.
- M. TERRIER se dit choqué par la manière dont la commission a traité le sujet. Il relève que le conseil municipal s'est prononcé par deux fois et qu'un débat a eu lieu, notamment sur la suppression de la salle des combles, et qu'à deux reprises le conseil municipal a décidé de renoncer à cette solution. Il considère que la démocratie n'existe pas dans cette commission, que l'on s'assied sur les décisions du plénum et que l'on n'en fait pas grand cas. Les débats devraient, selon lui, être clos.
- M. le Président indique que le crédit d'étude n'est pas remis en question par la commission.
- M. RINALDI relève qu'on a l'habitude, au sein du conseil municipal, de revenir sur des décisions (déclassements de terrains, GICAL, etc.) et que cela reste néanmoins de la démocratie. Il admet que les choses évoluent en fonction des connaissances. Des indications ont, selon lui, été apportées lors de la séance de commission (notamment coûts, organisation à risque du chantier, non-consultation du corps enseignant.) Il ajoute que la commission souhaite prendre l'avis des enseignants et préserver des locaux pour des associations dans l'ancienne école, lesquels pourraient être obtenus, à moindre frais, au premier étage. Il regrette en outre que l'exécutif ait clairement dit en février qu'aucune demande ne lui avait été adressée, qu'il n'ait dès lors rien fait et qu'on discute encore de cela le 9 décembre.
- Mme le Maire rappelle qu'un dossier est prêt avec un plan de financement complet. A l'affirmation selon laquelle l'exécutif n'a pas réfléchi au problème, elle indique que le 4 juin 2002, à 14h10 très exactement, elle a demandé à M. BOUVIER, architecte, s'il était prêt à faire une étude pour l'aménagement de classes dans la nouvelle école, que M. BOUVIER lui a répondu que son fils avait pris la relève, mais que le conseil municipal a ensuite voté la création de classes dans l'ancienne école. Elle ajoute, se référant notamment à la récente présentation des calendriers de l'Avent, que la salle des combles est magnifique, que le corps enseignant ne dispose d'aucun autre endroit convivial pour réunir les parents d'élèves et qu'elle pourrait même être améliorée par l'aménagement d'une cuisine. Elle met en garde les conseillers dans la mesure où beaucoup d'habitants de la commune tiennent à cette salle.

- M. PRADERVAND signale que la salle de rythmique pourrait accueillir plus de 49 personnes si un deuxième escalier de secours était prévu. Il relève en outre que la salle des combles est peu exploitée : elle n'a été louée que six fois en 2001.
- Mme le Maire indique qu'elle est très demandée mais que l'absence de cuisine pose problème.
- M. TURRETTINI s'oppose au forcing de l'exécutif. Il n'y a pas lieu, selon lui, de choisir l'une ou l'autre variante maintenant, mais de se déterminer sur la demande de la commission de commander une deuxième étude pour pouvoir comparer les deux solutions.
- Mme le Maire rappelle qu'une délibération est nécessaire pour engager un crédit d'étude, qu'il faut au préalable obtenir un préavis de la commission financière, tenir compte ensuite du délai référendaire et qu'il en va de même pour le crédit de construction. Aux conseillers qui ont affirmé que le retard ainsi engendré ne poserait pas de problème, car des enfants pourraient provisoirement aller à l'école de Choulex, elle rappelle que les classes y ont une surface de 55 m². Elle ajoute qu'une autre solution serait d'installer des pavillons scolaires, mais que cela coûterait entre 250 et 300 mille francs.
- Mme le Maire relève en outre que si les prévisions de Mme PAINÉAU se confirment (besoin de deux classes supplémentaires l'année prochaine) et que les classes sont aménagées dans la nouvelle école, une maîtresse sera toujours seule dans l'ancienne école. Il faut par ailleurs, selon Mme le Maire, avoir la correction de dire que la surface des classes sera de 63 + 25 m².
- M. RINALDI signale que les questions de timing ont été étudiées en commission et qu'il a été relevé que l'aménagement de deux classes dans la nouvelle école serait beaucoup plus rapide à effectuer et ceci sans nuisances pour les enfants, puisqu'il n'y aurait qu'à construire et rien à démolir.
- Mme le Maire souligne que l'installation, entre autres des amenées d'eau, provoquera du bruit.
- Concernant la solution des pavillons scolaires, M. PRADERVAND indique que, selon des informations obtenues ce jour, il est possible d'en louer pour le prix de Fr. 1'200.- à 1'300.- par mois pour une classe de 80 m².
- M. BOSSET est d'avis que le délai évoqué par M. ETIENNE pour effectuer les travaux ne pourra pas être respecté. Il conteste par ailleurs que les travaux pourraient se faire sans nuisances majeures, comme cela a été affirmé en commission.
- Mme le Maire indique qu'elle a expliqué aux enseignants qu'il y aurait des nuisances et qu'il faudrait dès lors déplacer la classe provisoirement. Elle affirme l'avoir également dit à la maîtresse concernée, à l'APEVAN et aux responsables de la nouvelle bibliothèque.
- Mme KUFFER relève, au sujet des nuisances, qu'il a été possible de construire à l'époque une école de huit classes et que les gens de métier savent prendre des mesures à cet égard. Elle demande aux membres de la commission quelle est la véritable motivation de leur parti pris en faveur de l'aménagement de classes dans la nouvelle école, s'il s'agit uniquement d'une question de coût ou s'il existe d'autres éléments qui les feront décider entre les deux variantes. Elle indique que l'exécutif n'a pas de parti pris, mais qu'il trouve malheureux de sacrifier la salle des combles. Elle considère en outre qu'il n'est pas nocif pour les enfants d'être dans l'ancienne école.
- Considérant que gouverner c'est prévoir, M. RINALDI est d'avis que la véritable question que l'exécutif devrait se poser est la construction d'une nouvelle école, et qu'il peut se procurer, à cette fin, des projections démographiques sur quatre ans. Il ajoute que le but de la commission est d'avoir l'ensemble des solutions sous la main pour pouvoir se prononcer correctement et que l'avis des enseignants est important.

- M. BENOIT estime que M. RINALDI a parlé de démographie un peu hâtivement. Il ne pense en effet pas que la construction d'une nouvelle école soit nécessaire, même s'il reconnaît que le nouveau bâtiment a été construit il y a dix ans et qu'il faut déjà prévoir deux classes supplémentaires. Il regrette que la salle des combles en tant que salle de réunion ou d'exposition soit mise en évidence dans ce débat. Il considère en effet qu'il faudrait axer le débat sur l'école (où mettre les élèves ?) et non sur une salle de réunion.
- M. BENOIT s'en voudrait par ailleurs de voter une décision qui s'avèrerait erronée dans quelques années. C'est pourquoi il estime qu'il faut être sûr que la décision votée soit la meilleure.
- M. de TOLEDO rappelle que, vu l'importance du montant, il avait été suggéré en commission financière de voter une deuxième étude afin de pouvoir se prononcer entre les deux variantes. Il suggère donc de voter en faveur de cette deuxième étude. Il pense qu'elle sera de toute façon utile, car il faudra peut-être un jour réaliser les deux variantes. S'agissant de son coût, il relève qu'il sera peut-être inférieur à celui de la première étude.
- Mme le Maire constate que tout le monde est d'accord de réaliser une deuxième étude. Elle rappelle toutefois que la commission financière doit donner un préavis. Concernant les prévisions démographiques, elle relève que l'école de Choulex a une classe vide et celle de la Gradelle un étage entier. Elle ajoute que le nombre de requêtes en autorisation de construire a été inférieur aux années précédentes car il n'y a quasiment plus de terrain disponible.
- M. le Président résume la situation : un crédit d'étude a été approuvé ; un crédit d'engagement doit être voté ; la commission a décidé de ne pas entrer en matière sur ce crédit d'engagement ; elle va se réunir pour écouter les enseignants ; il faudra un préavis de la commission financière sur la délibération relative à un nouveau crédit d'étude ; la commission financière devra donc se réunir prochainement.
- M. RINALDI pense que 15 à 20 mille francs seront suffisants pour réaliser la deuxième étude. Il propose de faire appel au même bureau d'architectes car le gros du travail a déjà été fait et, le bureau étant prêt à déposer une demande en autorisation de construire avant que le conseil municipal vote le crédit d'engagement, la commune pourrait lui demander de prendre le même risque pour faire la deuxième étude.
- M. TERRIER trouve que la commission se moque du conseil municipal et que son but n'est que de remettre en cause des décisions prises. Il relève que la commune dispose d'un projet, avec un budget et des plans, et ne comprend pas pourquoi elle aurait besoin de réaliser une nouvelle étude. Il ajoute que le conseil a des décisions politiques à prendre et qu'à cet égard la réalisation de classes dans l'ancienne école est préférable car cela permettrait de conserver la salle des combles en cas de besoins futurs. Il considère en outre qu'il faut étudier l'évolution démographique attentivement afin d'éviter de construire des classes et qu'elles restent vides.
- Mme de WITT estime que, sur le plan philosophique, la démocratie n'est pas en danger si l'on revient sur des décisions qui ont été prises de façon aveugle. Elle considère que tel est le cas si les conseillers découvrent que les présentations qui leur ont été faites sont éloignées de la réalité du terrain. Selon elle, les conseillers peuvent ainsi se sentir floués s'ils se sont prononcés sur la base de présentations tronquées ou non objectives. Mme de WITT formule dès lors le vœu qu'à l'avenir l'exécutif propose au conseil municipal une position médiane et impartiale sur chaque sujet pour que les conseillers puissent se prononcer en toute connaissance de cause.
- Mme le Maire relève que tout a été clair dès l'ouverture de ce dossier. Elle rappelle que la loi a été parfaitement respectée. Des classes doivent être prévues pour la rentrée. Elle doute que ces classes ne soient prêtes dans ce délai avec ce changement de cap, et pense

qu'à l'avenir, si des classes sont prévues dans la nouvelle école, les gens regretteront la suppression de la salle des combles. Elle estime que l'exécutif n'a rien à se reprocher dans ce dossier.

- M. TERRIER relève qu'il n'y a pas eu de partialité et que le conseil a déjà voté deux fois sur ce dossier.
- M. le Président propose de passer au vote. Il demande si le conseil est d'accord de suivre le préavis de la commission de saisir la commission financière pour un crédit d'étude de Fr. 20'000.- pour l'aménagement de classes dans la nouvelle école, à titre comparatif. Il demande dans quel délai la commission financière pourrait se réunir.
- M. de TOLEDO répond que cela dépendra du vote mais que, le cas échéant, elle se réunira dans les meilleurs délais.
- Mme le Maire, considérant que la commission des bâtiments va se réunir le 17 décembre, pense qu'il faudrait prévoir la séance de la commission financière courant janvier. Elle rappelle en outre que le choix de l'architecte est du ressort de l'exécutif. Par égalité de traitement, Mme le Maire propose que le conseil prévoie un montant de Fr. 40'000.-.

Vote

- **Le conseil est-il d'accord de suivre le préavis de la commission de saisir la commission financière pour un crédit d'étude de Fr. 40'000.- pour l'aménagement de classes dans la nouvelle école, à titre comparatif ?**

14 voix pour 1 voix contre 1 abstention

- M. STALDER demande que son nom soit rajouté, dans les présents, au procès-verbal de la séance de la commission des bâtiments du 18 novembre 2002.

c) Environnement, mesures paysagères

(M. de UTHEMANN)

La commission, réunie le 26 novembre 2002, a étudié les points suivants.

- M. de UTHEMANN indique que la séance a porté essentiellement sur l'élaboration d'un Agenda 21 communal, avec une présentation par Mme JUGE et M. LACHAVANNE. Il fait part de la proposition de la commission de se réunir à nouveau au mois de janvier afin de prendre position quant à son désir d'aller de l'avant dans la création d'un Agenda 21 communal en vue de la présentation de ce dossier au conseil municipal.
- M. de UTHEMANN ajoute que le budget porterait sur quatre ans et que Vandœuvres serait un excellent modèle pour mettre sur pied un Agenda 21 communal. Il relève que la procédure est bien expliquée dans le procès-verbal de commission et qu'il n'y a, à ce stade, pas de préavis à voter.
- M. de TOLEDO trouve que les principes du développement durable sont très positifs mais il considère que la commune n'a pas besoin de tous les moyens proposés, qu'il juge excessifs.
- M. de UTHEMANN indique que M. LACHAVANNE est très clair : il faut du personnel extérieur au conseil municipal. Il ajoute que M. LACHAVANNE crée actuellement un Agenda 21 pour la commune de Bernex et qu'il est d'accord que des conseillers de Vandœuvres assistent à l'une de leurs séances.
- M. de TOLEDO est d'avis qu'il faut tout faire pour éviter de subir des pressions des experts. Il estime que les conseillers connaissent mieux qu'eux la situation de Vandœuvres.

- M. FOËX relève qu'il ne s'agit pas d'un gouffre financier et que le développement durable est très important. Il ajoute que la commune est déjà engagée et que l'Agenda 21 consiste en la mise en place de structures dans le but de faire participer la société civile et pas seulement les élus. Il propose de constituer une commission élargie vu que le projet touche plusieurs domaines : aménagement du territoire, bâtiments, social, etc. Il est donc d'avis qu'il ne faut pas craindre la création d'un comité de pilotage et que cela fonctionne très bien à Bernex.
- M. de UTHEMANN relève qu'il appartiendra au conseil municipal de prendre la décision.
- Mme de WITT fait savoir qu'elle a beaucoup apprécié la discussion en commission mais qu'elle a aussi pensé que la commune pourrait avoir un rapporteur. Elle suggère que des discussions approfondies aient lieu avec les experts afin que le conseil puisse prendre position en connaissance de cause.
- **M. le Président déclare que le conseil municipal prend note que la commission travaille en collaboration avec des experts et qu'elle reviendra devant le plénum avec des propositions.**
- M. BURRUS demande des précisions au sujet de l'abattage d'arbres devant la paroisse catholique.
- Mme le Maire confirme que des arbres sont abattus et que les autorisations nécessaires ont été délivrées.

d) Information, communication

(M. TERRIER)

La commission, réunie le 28 novembre 2002, a étudié les points suivants.

- M. TERRIER relève que la commission a travaillé à l'élaboration du prochain numéro de la *Coquille*, lequel doit être livré avant Noël. Il ajoute qu'une nouvelle séance de commission est prévue le 18 décembre pour préparer le numéro suivant, qui sera consacré essentiellement au projet de centre de compostage.
- M. TERRIER fait savoir que la commission est ouverte aux conseillers qui n'en sont pas membres, s'ils ont des idées, des envies ou des suggestions.
- Mme KUFFER souhaite que les horaires des lignes TPG qui concernent la commune soient insérés dans le prochain numéro de la *Coquille*.

Décision :

- **Le procès-verbal de la commission *Information, communication* 28 novembre 2002 est approuvé à l'unanimité.**

6. Projets de délibérations

- Néant

7. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme KUFFER propose que la **commission Routes, circulation, canalisations**, élargie à tous les conseillers, se réunisse le 13 janvier 2003 pour examiner le projet de traversée du village, qui progresse. Elle rappelle que toutes les séances de cette commission consacrées à la traversée du village sont ouvertes à l'ensemble des conseillers.
- Cette date est retenue (*ndlr. il a été décidé ultérieurement de reporter cette séance à une autre date qui reste à fixer ; elle n'aura donc pas lieu le 13 janvier*)
- Mme KUFFER propose que la **commission Culture, loisirs, manifestations communales, troisième âge** se réunisse le **20 janvier 2003**, à **20h15**, avec éventuellement une présentation, dès **18h00** ou **18h30**, de deux dossiers relatifs au prochain spectacle en plein air.
- Mme le Maire rappelle que la commission financière devra donner son préavis sur trois projets de délibérations concernant respectivement l'école, l'achat d'un camion pour les sapeurs-pompiers et les routes.
- Il est décidé de fixer la séance de la **commission Administrative, financière et juridique** au **14 janvier 2003**.
- Une séance de la **commission Environnement, mesures paysagères** est en outre fixée pour le **21 janvier 2003**.

8. Propositions individuelles et questions

- Mme CHRISTE rappelle que le conseil a voté au budget 2003 un montant pour l'achat de dictionnaires, mais elle demande s'il serait possible de les acheter avant la fin de l'année.
- Mme le Maire signale qu'elle a écrit à l'inspectrice à ce sujet et qu'elle attend sa réponse. Elle relève qu'il y a une répartition des rôles et une hiérarchie à respecter et que le choix des dictionnaires appartient à l'inspectrice.
- Mme le Maire demande pourquoi la commune n'a pas été informée officiellement de la fête organisée par l'école ce mardi 10 décembre pour l'Escalade. Elle regrette que la mairie n'ait pas été avertie, d'autant plus que la commune offre notamment les boissons et le fromage.

9. Date de la prochaine séance

- **séance n° 29 : lundi 27 janvier 2003**

La séance publique est levée à 20h15.

La Secrétaire du Conseil municipal

Véronique CHRISTE

Le Président du Conseil municipal

Christophe IMHOOS